

**Demande d'autorisation de destruction à tir du Renard et de la Fouine
pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
(une demande PAR COMMUNE)**

Je soussigné (*nom – prénom*)

agissant en qualité de président du groupement (ou société de chasse)

demeurant commune de :

lieu-dit ou rue :

indiquer votre mail de manière lisible :

.....@.....

Tél fixe : portable :

titulaire du permis de chasser (*impérativement validé pour la période de destruction*) n°

agissant en qualité de détenteur du droit de destruction (**cocher la.les case.s correspondante.s**) :

propriétaire fermier délégué du propriétaire ou du fermier

sur ha, dont ha de bois, situés sur **la commune de** (une seule à indiquer) :

lieux dits :

pour la protection des intérêts menacés suivants (cocher obligatoirement la(les) case(s) correspondante(s)) :

agricole, forestier ou aquacole santé et sécurité publiques protection de la faune ou de la flore,

sollicite, sur les lieux ci-dessus mentionnés, l'autorisation de détruire à tir des espèces suivantes :

(cocher la(les) case(s) des espèces nuisibles concernées par la destruction)

CASE À COCHER OBLIGATOIRE	ESPÈCES	PÉRIODE	MODALITÉS
	Renard	du 1 ^{er} au 31 mars 2020	15 tireurs maximum (mentionner sur le verso du formulaire les coordonnées des tireurs) - possibilité d'utiliser des chiens
	Fouine	du 1 ^{er} au 31 mars 2020	-

Période complémentaire du 1er avril au 30 juin 2020 uniquement sur les territoires consacrés à l'élevage avicole :

Adresse de l'élevage avicole :

Je sollicite l'autorisation de détruire à tir, sur le territoire mentionné ci-dessus, le renard (**cocher la(les) case(s) des espèces nuisibles concernées par la destruction**)

CASE À COCHER OBLIGATOIRE	ESPÈCE	PÉRIODES AUTORISÉES	PÉRIODE(S) DEMANDÉE(S) (DANS LA PÉRIODE AUTORISÉE)	MODALITÉS
	Renard	Au-delà du 31 mars	Du/2020 au/2020	Pas de tireur complémentaire

Chaque tireur doit être porteur de son permis de chasser validé pour la période de destruction.

Je déclare être détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur les territoires visés à la présente demande ou, avoir reçu délégation écrite de ce droit, et je m'engage à présenter celle-ci lors des contrôles réalisés par les agents chargés de la police de la chasse.

A....., le...../2020
(signature du demandeur)

A retourner de préférence par courriel : ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr
ou à défaut par courrier à l'adresse suivante : **Direction Départementale des Territoires
- unité forêt-nature-biodiversité - rue Mac Donald - BP 23009 - 53063 LAVAL cédex 9.
Tél : 02 43 67 89 70**

► Joindre impérativement une enveloppe timbrée
à l'adresse du demandeur si vous souhaitez un retour de l'autorisation par voie postale.

Je déclare vouloir **m'adjoindre** pour ces destructions de tireur(s) (autres que le demandeur),

dont les noms, prénoms et domiciles sont (bien indiquer **les adresses complètes** - toute demande incomplète ne pourra être traitée) :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-
- 7- ,
- 8-
- 9-
- 10-
- 11-
- 12- ,
- 13-
- 14-
- 15-

A....., le/2020.

(signature du demandeur)

Vigilance à apporter au remplissage de cette demande :

- une demande PAR COMMUNE ;
- établie par un **titulaire du permis de chasser** ;
- l'adresse de chacun des tireurs doit être complète (les tireurs ne peuvent intervenir hors de la présence du demandeur) ;
- attention : le fait d'attester détenir une délégation écrite, qui ne pourrait être présentée en cas de réquisition, est de nature à constituer une infraction pour acte de chasse prohibé.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE
(partie réservée à la direction départementale des territoires – SEB)

Autorisation accordée n°/2020

Laval, le

Autorisation refusée pour le motif suivant :

Pour le préfet et par délégation,

.....
La présente décision peut-être contestée par recours auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification.

En fin de campagne des tirs BILAN A RETOURNER sans détacher cette partie	
Nombre de Renard prélevés au 10 juin	
Nombre de Fouine prélevées au 10 juin	
Nombre de Renard prélevés pendant la période complémentaire	
Nombre de Fouine prélevées pendant la période complémentaire	